

Communiqué de presse du 27 mars 2015
Artisanat du Bâtiment/Président de la République/CITE/TVA

Patrick Liébus a rencontré François Hollande pour défendre 8 propositions de la CAPEB pour relancer le Bâtiment



Patrick Liébus, Président de la CAPEB : « J'ai rappelé au Président de la République les mesures-clés, à effet immédiat, pour améliorer la situation du secteur du bâtiment. Parmi les plus urgentes: la baisse de la TVA, la prolongation du CITE, le renforcement des contrôles des travailleurs détachés et la suppression du compte pénibilité. »

Paris, le 27 mars 2015 - À l'approche de l'Assemblée Générale de la CAPEB qui se tiendra du 8 au 9 avril 2015, Patrick Liébus, Président de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), a rencontré aujourd'hui à 16h le Président de la République François Hollande. Quelques jours après son entretien avec Christian Eckert, Secrétaire d'état au budget, auprès du ministre des finances et des comptes publics, il lui a présenté ses demandes principales pour soutenir le secteur du Bâtiment.

Un secteur en crise qui a besoin de mesures de soutien stables et pérennes

Le Président de la CAPEB est revenu avec le Président de la République sur la situation difficile dans laquelle se trouve l'artisanat du Bâtiment. Le secteur traverse sa 3^e année consécutive de baisse d'activité et a perdu 12 000 emplois en 2014 soit près de 30 par jour. Les artisans éprouvent également des difficultés grandissantes pour obtenir un crédit de trésorerie auprès des banques.

Pour changer cette situation qui nuit à l'économie locale, Patrick Liébus a présenté 8 propositions pour relancer le Bâtiment :

1. **Baisser la TVA à 5,5%** pour tous les travaux de rénovation, mesure prioritaire pour relancer le secteur.
2. **Sécuriser le CITE « crédit d'impôt pour la transition énergétique » au moins jusqu'en 2017.** Il est nécessaire de reconduire ce dispositif pour soutenir l'engagement sans précédent des entreprises en faveur de l'environnement avec 60 000 entreprises ayant suivi les formations FEEBAT (Formation aux économies d'énergies des entreprises et artisans du bâtiment) en 2014 et 33 700 entreprises qualifiées RGE « Reconnu Garant de l'environnement ».
3. **Dégager les moyens budgétaires pour mettre en place des contrôles** en dehors des heures de travail et le week-end **des entreprises employant des travailleurs détachés** et faire paraître rapidement les décrets d'application de la « loi Savary ».
4. **Supprimer le compte pénibilité**, qui est totalement inapplicable dans les petites entreprises.
5. **Maintenir les dispositions qui permettent de sécuriser les Groupements Momentanés d'entreprises**, telles qu'elles avaient été votées en première lecture à l'Assemblée Nationale dans la « loi Royal »
6. **Faire paraître rapidement les décrets de la « loi Pinel »** du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux TPE
7. **Créer un prêt Energie pour la rénovation des logements (PERL)**, qui permettrait aux particuliers d'emprunter 8 à 10 000€ pour de petits travaux de rénovation énergétique.

8. Imposer aux GSB (Grandes Surfaces de Bricolage) les mêmes exigences que celles imposées aux entreprises, pour qu'elles fassent bénéficier leurs clients du CITE, contrairement à ce que propose une instruction fiscale parue en fin 2014

Patrick Liébus, Président de la CAPEB, commente : « Nous comptons sur le Président de la République et sur le Gouvernement pour nous aider à relancer notre secteur grâce aux mesures que nous proposons, qui sont directement issues des problèmes que nous remontent les entreprises. Nous avons bien noté la volonté du Président de la République de nous apporter un certain nombre de réponses concrètes dans les semaines qui viennent»

A propos de la CAPEB :

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est le syndicat patronal représentant l'artisanat* du Bâtiment (www.capeb.fr) lequel dénombre :

- 370 042 entreprises employant moins de 20 salariés**, soit 98% des entreprises du Bâtiment***
- 699 157 salariés, soit 60% des salariés du Bâtiment
- et 69 800 apprentis, soit 81% des apprentis du Bâtiment

Qui réalisent :

- 75 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 63% du CA du Bâtiment

* Définition d'une entreprise artisanale : une petite entreprise qui peut employer ou non des salariés et qui est inscrite au répertoire des métiers.

** Ce chiffre (370 042) ne comprend pas les 114 372 auto-entrepreneurs inscrits au RSI, dont les 81 203 ayant déclaré un CA selon l'ACOSS

*** Ces chiffres sont extraits de la nouvelle publication : « Les chiffres clés de l'artisanat du Bâtiment 2014 »